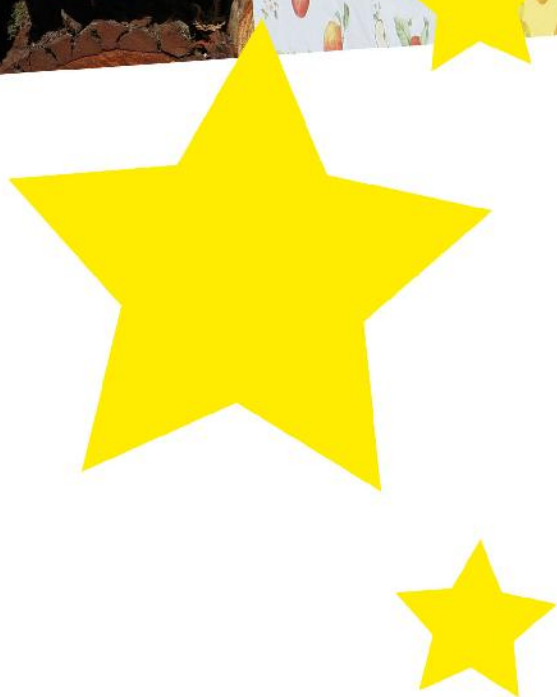




LEADER LANDES DE GASCOGNE RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

2010



Fonds Européen Agricole
Pour le Développement Rural



Table des matières

Introduction.....	3
1 – Etat d'avancement du programme.....	4
2 – Résultats financiers.....	10
3 - Instances du programme (sur l'année écoulée).....	14
4 – Animation du programme (dans l'année écoulée).....	16
5 – Coopération	21
Conclusion	22
Annexes.....	23

Introduction

La Convention LEADER Landes de Gascogne entre le GIP-ADT Pays des Landes de Gascogne (structure porteuse du GAL), l'Etat, l'ASP (ex-CNASEA) et le Conseil Régional d'Aquitaine a été signée le 16 décembre 2008.

Le premier Comité de Programmation s'est tenu le 18 décembre 2008, marquant ainsi le lancement officiel du programme et permettant de préciser ses modalités d'intervention, via un règlement local. L'année 2010 constitue la deuxième année de mise en œuvre du programme LEADER Landes de Gascogne.

La tempête du 24 janvier 2009 qui a ravagé le territoire a rendu encore plus cruciaux les objectifs du GAL, en faveur de l'accueil et de l'intégration durable de nouveaux habitants. La dynamique de projets autour des services n'a pour l'instant pas été mise à mal, malgré les inquiétudes sur les capacités d'intervention des collectivités locales, amputée d'une bonne partie de leurs ressources forestières.

La tempête a aussi détérioré le paysage, élément fédérateur de l'action du Pays et ferment de l'identité locale.

C'est pourquoi, un avenant à la convention LEADER a été sollicité en avril 2010, afin d'introduire une nouvelle fiche-action dans la stratégie du GAL, destinée à soutenir un dispositif de réhabilitation paysagère (« D'arbres en arbres, redessinons notre territoire »). Cette modification, acceptée par l'autorité de gestion, était sans impact sur le niveau global de dotation financière du GAL.

1 – Etat d'avancement du programme

1.1 – Nombre et liste des opérations programmées en 2010

Au total, 22 opérations ont été présentées et validées par le GAL, soit un peu moins que l'année précédente (25).

3 Comités de programmation se sont réunis pour étudier les opérations et une consultation écrite a été lancée en début d'année pour valider l'animation-gestion et assurer ainsi la continuité du programme.

Etant donné les contraintes du circuit d'instruction et les délais nécessaires en début d'année pour le vote des budgets des collectivités locales, il semble plus pertinent de prévoir 3 Comités par an (au lieu de 4).

7 opérations ont été programmées à chaque CP (9 avril 2010, 9 juillet 2010 et 26 novembre 2010).

11 dossiers ont été programmés sous réserve, dans l'attente de la confirmation des cofinancements. Les réserves ont toutes été levées en 2010.

Sur les deux opérations ajournées en 2010, faute de lettre d'intention ou de décision d'un financeur, l'une a finalement été programmée au Comité suivant (CDC du Bazadais, sensibilisation paysagère, architecturale et environnementale), l'autre devrait l'être en 2011 (CDC de Villandraut, création d'un pôle loisirs et citoyenneté, en attente de la décision de la CNAF).

1 opération a été rejetée (association Unis-Cité – Volontaires en service civique en Sud-Gironde) : malgré l'intérêt reconnu de cette action, le comité de programmation a estimé que l'absence de soutien financier de la part des collectivités locales concernées empêchait à cette action un bon ancrage sur le territoire.

	DISPOSITIF	ACTION	CP	MO	INTITULE
1	431	4.0	CE 02/2010	Pays Landes Gascogne	Animation/Gestion 2010
2	321	3.1	09/04/2010	Commune de Brocas	Chantier bénévole patrimonial
3	321	3.2	09/04/2010	Pays Landes Gascogne	Ingénierie Services 2009-2010 - Tranche 2
4	321	3.4	09/04/2010	Pays Landes Gascogne	Pôle Ressources Numériques : Utiliser les TIC au service du développement du territoire
5	341	1.1	09/04/2010	CDC Pays d'Albret	Mission de conseil et de sensibilisation sur l'architecture et le paysage
6	321	3.1	09/04/2010	CDC Villandraut	Programme d'action culturelle - Abécédaires animaliers
7	323E	3.3A	09/04/2010	Association Culture et Loisirs	Mise en valeur d'un patrimoine culturel
8	421	4.1	09/04/2010	PNRLG	Coopération autour de l'écotourisme et du développement culturel
9	321	3.1	09/07/2010	Fédération des Cercles de Gascogne	Entrez dans les Cercles 2010
10	321	3.1	09/07/2010	Commune de Bazas	Festival du livre jeune public 2010
11	321	3.2	09/07/2010	CIAS du Pays Morcenais	Sensibilisation à la pratique du baby-sitting
12	321	3.2	09/07/2010	CDC Villandraut	3èmes Rencontres des Jeunes des Landes de Gascogne
13	321	3.1	09/07/2010	Association Musicalarue	Eco-développement du festival Musicalarue
14	321	3.1	09/07/2010	Association Musicalarue	Musicalarue à domicile 2010
15	323E	3.3A	09/07/2010	Association guaille-ferraille	Chantiers artistiques autour de la mémoire
16	341	1.1	26/11/2010	CDC Bazadais	Sensibilisation architecturale, paysagère et environnementale
17	321	3.1	26/11/2010	CCAS de Bazas	Projet nature de l'ALSH
18	321	3.1	26/11/2010	Association Adichats	Sensibilisation au développement durable et à la gestion des espaces naturels sensibles
19	321	3.2	26/11/2010	Association ACLE	Séjour Jeunes théâtre et numérique
20	321	3.2	26/11/2010	Commune de Morcenx	Séjour Jeunes théâtre et numérique
21	331	3.3B	26/11/2010	Pays Landes Gascogne	Formation-action 2010-2011 du réseau jeunesse
22	321	3.2	26/11/2010	CDC Haute Lande	Création d'un Relai d'Assistantes Maternelles

1.2 – Répartition des opérations programmées selon l'axe stratégique du GAL

FICHE-ACTION	2010	2008-2009
1.1 A Promouvoir auprès de tous une gestion de l'espace fondée sur les valeurs du territoire	2	0
1.1B Réhabiliter l'identité paysagère du territoire après le passage de la tempête Klaus	0	0
1.2 Innover dans l'offre d'accueil résidentiel	0	2
1.3 Inventer un réseau d'éco-communes du Pays des Landes de Gascogne	0	0
2.1 Innover dans l'offre d'accueil de nouvelles activités économiques	0	2
2.2 Développer les réseaux dans les filières agricoles et sylvicoles pour renforcer l'identité territoriale	0	0
2.3 Développer l'écotourisme pour renforcer l'identité territoriale	0	2
2.4 Favoriser la consommation à l'échelle locale	0	2
3.1 Encourager une pratique collective de la citoyenneté	8	4
3.2 Imaginer des nouveaux services de proximité	6	7
3.3 A Favoriser la transmission du patrimoine culturel	2	3
3.3 B Valoriser les ressources humaines locales	1	1
3.4 Développer la culture du numérique	1	1
Coopération	1	0
Animation	1	1
Total Résultat	22	25

86% des opérations programmées (soit 17) relèvent de l'axe 3 du programme LEADER (Les services : une ressource pour l'intégration sociale et l'équité territoriale).

L'écart avec les autres axes se creuse par rapport à l'année précédente (16/22, soit 67%).

Aucune opération n'a été programmée sur l'axe 2 (un territoire fort de potentialités pour entreprendre autrement) et deux opérations de sensibilisation du grand public aux valeurs architecturales, paysagères et environnementales de l'espace ont été programmées sur l'axe 1 (de l'airial aux éco-communes : un paysage et un patrimoine singuliers.).

La fiche-action la plus sollicitée est la fiche 3,1 (encourager une pratique collective de la citoyenneté) avec 8 opérations, suivies par la fiche 3,2 (imaginer de nouveaux services de proximité), avec 6 opérations.

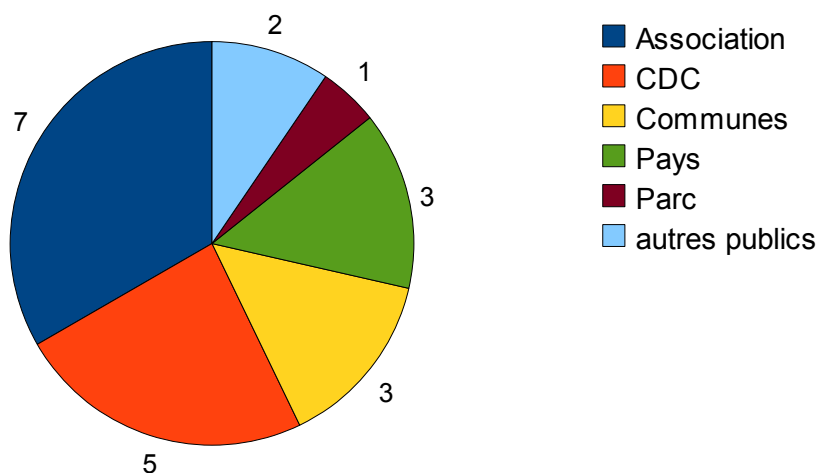
1.3 – Répartition des opérations programmées selon les fiches dispositif du PDRH

n° dispositif	intitulé	2010	2008-2009
313	Tourisme	0	2
321	services de base	15	18
323-D	patrimoine naturel	0	0
323-E	patrimoine culturel	2	3
331	Information-formation	1	1
341-B	stratégie locale de dévpt	2	0
421Coop	coopération	1	0
431Anim	Animation-gestion	1	1
Total Résultat		22	25

La mesure 321 reste la plus sollicitée. Aucune action ne se réfère à la mesure 323 D car celle-ci a été intégrée dans le plan de développement du GAL en avril 2010 (pour le plan de restauration paysagère suite à la tempête Klaus) et sa mise en oeuvre n'est pas encore opérationnelle.

1.4 - Répartition des opérations programmées selon le statut du maître d'ouvrage

Répartition des opérations selon le statut du maître d'ouvrage
(hors animation-gestion)



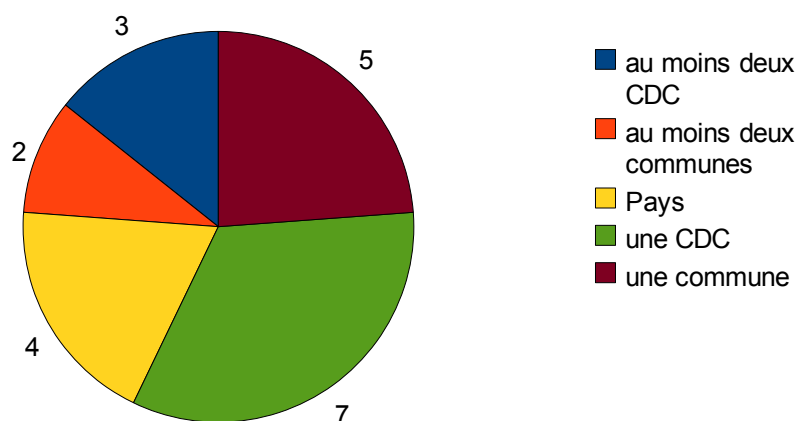
67% des opérations sont portées par un maître d'ouvrage public. Ce taux est en baisse par rapport à 2008-2009 (88%), ce qui laisse penser à une meilleure diffusion de la stratégie LEADER auprès du tissu associatif.

10 maîtres d'ouvrage sur 17 ont déposé leur 1ère demande LEADER, depuis le début de ce nouveau programme.

1.5 – Répartition des opérations programmées selon l'échelle territoriale

Zone géographique et aide d'influence

aire d'influence des opérations programmées
(hors animation-gestion) en 2010

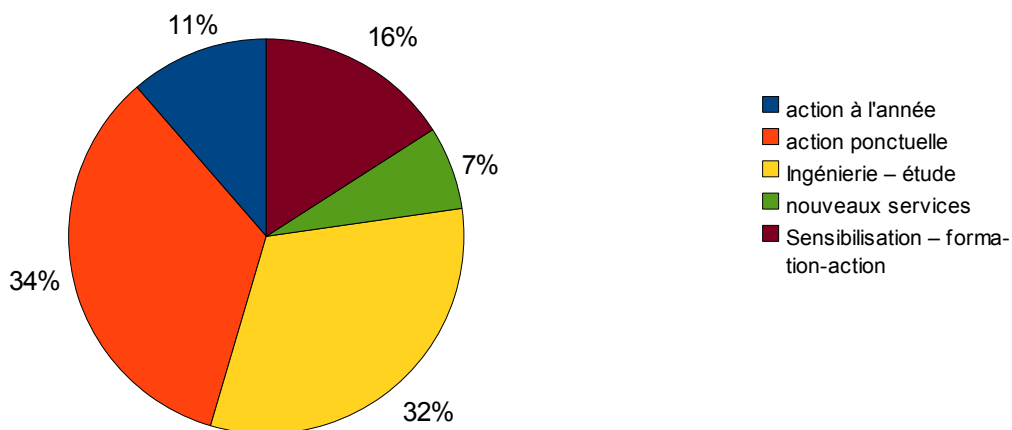


La plupart des opérations sont menées à une échelle supra-communale. Cette tendance concerne aussi les opérations portées par des associations, preuve de leur capacité à développer de nouveaux partenariats.

En dehors des actions à l'échelle du Pays, seules trois Communautés de Communes (Captieux-Grignols, Pissos et Paroupian) n'ont pas bénéficié d'actions à portée communautaire.

1.6 - Nature des opérations programmées depuis 2008

Nature des opérations programmées depuis 2008
(hors animation-gestion et coopération)



1/3 des opérations programmées depuis 2008 correspondent à des études ou à des missions d'ingénierie et 1/3 consistent en des actions ponctuelles, destinées directement à des habitants du territoire (tout public, jeunes, familles etc.).

16 opérations ciblent le public enfants et les jeunes. Ainsi les opérations de création de nouveaux services portent exclusivement sur les politiques enfance-jeunesse menées par les collectivités.

2 – Résultats financiers

2.1 – Tableau récapitulatif général

Le GAL Landes de Gascogne dispose d'une enveloppe FEADER de 1 550 000 euros pour la durée du programme LEADER.

Au 31/12/2010, **502 116 euros d'aides LEADER ont été programmés, soit 32% de la dotation initiale :**

- 2008 -2009 : 259 555 euros
- 2010 : 242 561 euros

La subvention moyenne allouée par opération (hors animation-gestion) s'élève à 11 158 euros, soit un taux moyen d'intervention de 48% par rapport à la dépense éligible (relative stabilité par rapport à 2009).

État de la programmation par fiche-dispositif depuis le début du programme

Dispositif FEADER	fiche-action	Maquette FEADER modifiée (nov 2010)	Nombre d'actions	coût éligible	Montant déjà programmé	taux de programmation	Reste à programmer
313 Tourisme	2.3 Développer l'écotourisme pour renforcer l'identité territoriale	35 000,00	2	33 390,71	13 115,57	37,47%	21 884,43
321 Services	1.2 Innover dans l'offre d'accueil résidentiel 2.1 Innover dans l'offre d'accueil de nouvelles activités économiques 2.4 Favoriser la consommation à l'échelle locale 3.1 Encourager une pratique collective de la citoyenneté 3.2 Imaginer des nouveaux services de proximité 3.4 Développer la culture du numérique	731 664,00	33	603 083,70	283 449,32	38,74%	448 214,68
323 D patrimoine naturel	1.1B Réhabiliter l'identité paysagère du territoire après le passage de la tempête Klaus	120 000,00	0	0,00	0,00	0,00%	120 000,00
323 E patrimoine culturel	3.3 A Favoriser la transmission du patrimoine culturel	65 000,00	5	57 416,93	24 869,97	38,26%	40 130,03
331 formation	3.3 B Valoriser les ressources humaines locales	23 336,00	2	10 214,91	5 618,20	24,08%	17 717,80
341 B stratégie locale de dévpt	1.1 A Promouvoir auprès de tous une gestion de l'espace fondée sur les valeurs du territoire 1.3 Inventer un réseau d'éco-communes du Pays des Landes de Gascogne 2.2 Développer les réseaux dans les filières agricoles et sylvicoles pour renforcer l'identité territoriale	155 000,00	2	67 883,04	37 335,67	24,09%	117 664,33
421 Coopération	Coopération	110 000,00	1	60 942,45	33 518,35	30,47%	76 481,65
431 Fonctionnement du GAL	Animation-Gestion	310 000,00	2	189 470,38	104 208,71	33,62%	205 791,29
TOTAL 2008-2010		1 550 000,00	47	1 022 402,11	502 115,79	32,39%	1 047 884,21

État de la programmation par fiche-action depuis le début de la programmation

Axe FEADER	Dispositif FEADER	fiche action	Maquette FEADER modifiée (nov 2010)	nbre actions programmées	Montant déjà programmé	taux de programmation	Reste à programmer
3	341 B (stratégie locale de dévpt)	1.1 A Promouvoir auprès de tous une gestion de l'espace fondée sur les valeurs du territoire	80 000	2	37 336	47%	42 664
3	323 D (patrimoine naturel)	1.1B Réhabiliter l'identité paysagère du territoire après le passage de la tempête Klaus	120 000	0	0	0%	120 000
3	321 (services)	1.2 Innover dans l'offre d'accueil résidentiel	109 085	2	19 085	17%	90 000
3	341 B (stratégie locale de dévpt)	1.3 Inventer un réseau d'éco-communes du Pays des Landes de Gascogne	30 000	0	0	0%	30 000
3	321 (services)	2.1 Innover dans l'offre d'accueil de nouvelles activités économiques	129 241	2	29 240	23%	100 001
1	341 B (stratégie locale de dévpt)	2.2 Développer les réseaux dans les filières agricoles et sylvicoles pour renforcer l'identité territoriale	45 000	0	0	0%	45 000
3	313 (tourisme)	2.3 Développer l'écotourisme pour renforcer l'identité territoriale	35 000	2	13 116	37%	21 884
3	321 (services)	2.4 Favoriser la consommation à l'échelle locale	55 000	2	27 680	50%	27 320
3	321 (services)	3.1 Encourager une pratique collective de la citoyenneté	95 000	12	66 163	70%	28 837
3	321 (services)	3.2 Imaginer des nouveaux services de proximité	248 338	13	107 256	43%	141 082
3	323 E (patrimoine culture)	3.3 A Favoriser la transmission du patrimoine culturel	65 000	5	24 870	38%	40 130
3	331 (formation)	3.3 B Valoriser les ressources humaines locales	23 336	2	5 618	24%	17 718
3	321 (services)	3.4 Développer la culture du numérique	95 000	2	34 025	36%	60 975
4	421	Coopération	110 000	1	33 518	30%	76 482
4	431	Animation	310 000	2	104 209	34%	205 791
	total	TOTAL	1 530 000	47	502 116	32%	1 047 884

2.2 – Cofinancements par fiche-action

ANNÉE	coût total (assiette éligible - AE)	coût total éligible (AE - recettes)	Dépenses publiques totales	%DPT	dépenses publiques mobilisées	LEADER	% DPT mobilisées	Total aides publiques nationales	Aides publiques nationales mobilisées	TOTAL MO public	TAUX	MO public mob	PRIVE	MO privé	RECETTES
2010	478 491	471 810	460 356	98%	441 020	242 561	55%	94 176	83 458	123 620	26%	115 001	4 140	7 314	6 680
2008-2009	564 875	550 592	540 229	98%	471 918	259 555	55%	142 053	84 906	138 622	25%	127 457	400	9 962	14 283
TOTAL	1 043 366	1 022 402	1 000 586	98%	912 938	502 116	55%	236 228	168 364	262 242	26%	242 458	4 540	17 276	20 964

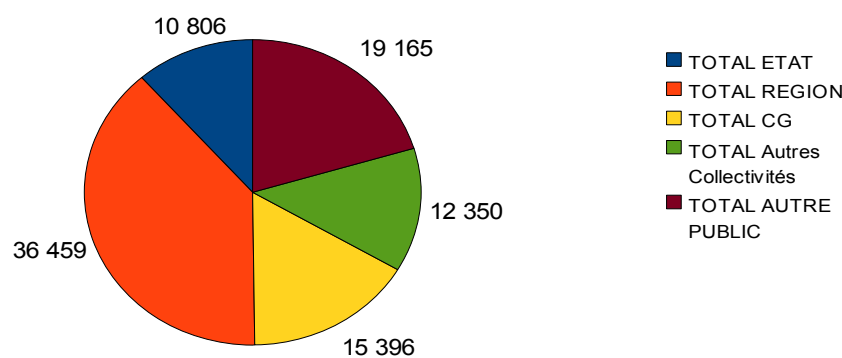
Les dépenses publiques couvrent la quasi-totalité de la dépense éligible (98%). La part d'autofinancement reste stable, autour de 26% de la dépense éligible.

L'effet levier (défini comme la capacité à mobiliser d'autres sources de financement publiques et/ou privées) du programme peut être apprécié en calculant la somme totale mobilisée pour chaque Euro de subvention LEADER alloué.

A ce stade de la programmation, l'effet levier de LEADER s'annonce inférieur au réalisé de LEADER+ et au prévisionnel : 1 euro d'aide LEADER programmé génère 2,04 euros de dépenses éligibles (2,20 euros selon la maquette prévisionnelle et 3,39 euros dans le programme LEADER+).

Cet écart s'explique sans doute par les contraintes des modalités d'intervention (en fonction de la dépense publique) et par un taux d'intervention maximum plus élevé pour les maîtres d'ouvrage publics (55% au lieu de 50%).

Répartition des financeurs publics en 2010 (sans les MO publics)
actions programmées en 2010



Comme en 2008-2009, la Région reste le principal cofinancier national. A l'exception des autres publics (Parc, Pays, CAF etc.), la participation de tous les autres financeurs publics diminue entre 2008-2009 et 2010.

2.3 – Etat des paiements

En 2008-2009, aucun versement n'avait été effectué.

En 2010, 231 251 euros d'aide LEADER ont été versés aux maîtres d'ouvrage, soit près de 15% de la dotation initiale. 14 opérations sur les 47 opérations programmées depuis 2008 ont été soldées et 6 autres opérations ont bénéficié d'un acompte.

Le taux moyen de réalisation par rapport au coût prévisionnel dépasse 98% et le taux moyen d'aide LEADER totalement payée par rapport aux montants programmés s'élève à 96%.

Toutes les opérations ont été réalisées conformément au prévisionnel et dans les délais fixés par convention. Aucune opération n'a encore fait l'objet d'un contrôle.

Depuis 2008, la gestionnaire a traité 24 demandes de paiement (dont 19 pour des demandes de solde). Ses conclusions sont quasiment toutes suivies par le service instructeur, à quelques rares corrections près.

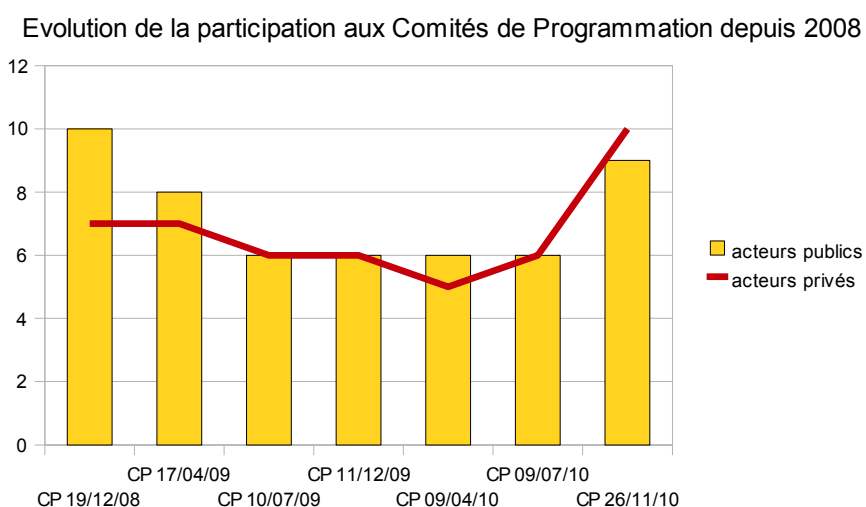
3 - Instances du programme (sur l'année écoulée)

3.1 – Comité de programmation

Le Comité de Programmation LEADER compte 34 membres (20 titulaires et 14 suppléants), 7 femmes.

10 membres titulaires représentent le secteur public (élus du Pays et du Parc) et 10 membres les socio-professionnels (membres du Conseil de Développement et élus des chambres consulaires).

Le Comité s'est réuni 3 fois en 2010 et une consultation écrite a été organisée en février 2010. Le double quorum a toujours été respecté, avec la moitié des membres présents, dont au moins la moitié de membres du collège privé. Il arrive fréquemment que les élus soient plus nombreux que les acteurs privés. Dans ce cas, des élus ne prennent pas part au vote, afin de respecter la parité public-privé.



Parmi les membres titulaires, 2 membres du collège des acteurs publics (un représentant du Pays et un du Parc) n'ont encore jamais assisté à un seul Comité de Programmation depuis le lancement du nouveau programme et un membre n'a plus été présent depuis le 1er Comité en 2008.

Concernant les titulaires du collège privé, un membre du Conseil de Développement n'a participé à aucun Comité en 2010. De plus, ni les titulaires, ni les suppléants des Chambres de Commerce et d'Industrie et des Chambres des Métiers et de l'Artisanat n'ont pu participer à un seul Comité de Programmation depuis 2008. Le GAL est dans l'attente des résultats des élections consulaires de fin d'année, pour demander la désignation de nouveaux représentants.

Suite aux élections régionales, Maria LAVIGNE, suppléante du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne a été remplacée par Florence DELAUNAY.

Des élections au sein du Conseil de Développement ont aussi amené l'arrivée de deux nouvelles personnes : Messieurs ZEBRA et CASSIAU, en remplacement de Madame d'ALLIBERT et de Monsieur HERMAN.

Suite à un courrier du GAL, alertant sur l'absentéisme des chambres consulaires, la Chambre d'Agriculture des Landes a désigné un nouveau représentant titulaire: Madame GRIHON, en remplacement de Monsieur DUFRECHOU.

Une enquête intermédiaire sera lancée fin 2010 auprès des membres du Comité de Programmation, pour recueillir leurs appréciations concernant la plus-value apportée par LEADER en terme d'actions sur le territoire et le fonctionnement du GAL.

Les délais de convocation fixés par le règlement intérieur ont toujours été respectés.

Le Comité de Programmation se réunit alternativement en Gironde et dans les Landes.

En 2010, outre l'examen des opérations programmées, le Comité de Programmation a été amené à :

- modifier le règlement intérieur d'intervention du GAL (pour tenir compte de l'inéligibilité des dépenses en TTC, pour tous les maîtres d'ouvrage publics) (cf règlement modifié en annexe),
- valider une grille d'appréciation des opérations présentées,
- échanger sur les opérations à venir et donner un avis d'opportunité sur 5 d'entre-elles.

Si un maître d'ouvrage est membre du Comité de Programmation, il présente son action mais ne prend pas part à la décision d'intervention.

La présentation de chaque action est suivie d'un échange entre les membres du Comité, avant la prise de décision.

Plusieurs partenaires institutionnels sont invités et participent régulièrement aux réunions du CP : les services de l'Etat (DRAAF, DDTM 40 et 33), l'ASP, le Conseil Régional, le Conseil Général des Landes, le Conseil Général de la Gironde, et les CAF des Landes et de la Gironde.

3.2 - Comité de Pilotage Dispositif « D'arbres en arbres, redessinons notre paysage »

Ce Comité a été mis en place dans le cadre du dispositif de restauration paysagère, qui fait suite à la tempête Klaus. Il sera chargé de donner un avis d'opportunité sur les opérations présentées au titre de la fiche-action 1.1 B Réhabiliter l'identité paysagère du territoire.

Il s'est réuni une fois en juillet 2010 pour lancer le dispositif, valider le plan de communication et les modalités de fonctionnement. Une nouvelle réunion est prévue en décembre 2010, pour instruire une douzaine d'opérations, dont 6 sont susceptibles de bénéficier d'une aide LEADER.

4 – Animation du programme (dans l'année écoulée)

En 2010, l'équipe technique du GAL se compose d'une animatrice générale, de trois animateurs thématiques (en référence aux trois axes prioritaires de la stratégie LEADER), et d'une gestionnaire, aidée d'un agent administratif. Le Directeur du Pays veille à la cohérence des missions et de l'organisation. Le chargé de mission Communication est chargé de la communication sur le programme, en lien avec l'animatrice générale. (Cf. organigramme ci-joint)

4.1 – Accompagner les maîtres d'ouvrage et instruction des dossiers

L'accompagnement individuel des maîtres d'ouvrage consiste en :

- une aide à l'élaboration de l'action (mise en valeur de ses atouts par rapport à la stratégie LEADER, conseils sur la faisabilité technique et financière etc.),
- Afin de mieux diffuser les spécificités de LEADER auprès des maîtres d'ouvrage et de les inciter à améliorer la qualité des actions, une grille d'appréciation a été validée en Comité de Programmation. 7 critères incitatifs ont été définis et il est demandé aux porteurs de projet une évaluation ex-ante de l'effet attendu de leurs actions sur ces critères (cf document en annexe),
- une aide plus administrative sur le montage du dossier de demande de subvention,
- une pré-instruction règlementaire de l'action, avant transmission au service référent,
- un suivi de l'action,
- une aide sur le montage du dossier de demande de paiement,
- une pré-instruction de la demande de paiement, avant transmission au service référent.

En 2010, afin de mieux préparer les maîtres d'ouvrage aux exigences des demandes de paiement, plusieurs outils ont été élaborés (relevé de temps passé, attestation jours travaillés, liste précise des pièces) et trois réunions ont été organisées avec des maîtres d'ouvrage susceptibles de faire une demande d'acompte ou de solde :

- le 22 juin 200 : CDC du Pays d'Albret
- le 26 octobre 2010 : CDC du canton de Villandraut, Communes de Bazas et de Bernos-Beaulac
- le 10 décembre 2010 : PNRLG (en lien avec le GAL Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre, sur la coopération).

4.2 – Animer et mettre en œuvre le programme

La stimulation de nouvelles actions s'appuie sur les différentes missions d'ingénierie thématique assurées par le Pays des Landes de Gascogne (Développement économique, Services, Gestion de l'espace, TIC) et le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (Tourisme, Culture, Environnement, Architecture).

La réforme en cours des collectivités locales, ainsi que les incertitudes qui pèsent sur les finances locales (suppression de la taxe professionnelle, baisse des aides, surcoûts liés à la tempête) freinent la dynamique de projets, surtout dans les domaines de la gestion de l'espace et du développement économique.

Cependant, des actions de préfiguration ou des études programmées en 2009 et en 2010, ont généré des actions supplémentaires, dont la mise en œuvre est prévue en 2011, pour conforter la stratégie de développement.

Il s'agit des actions suivantes :

Maîtres d'ouvrage	Actions structurantes programmées en 2009	Prolongements envisagés en 2011
Pays	STH	Observatoire de la demande de logement
Syndicat mixte étude ZDE	Etude ZDE	
Pays des Landes de Gascogne	Etude Ressources Humaines	Mission d'animation économique et de marketing territorial, en lien étroit avec les entreprises de production et de construction
PNRLG	Formation-action écotourisme	Nouveau cycle de formation-action
CdC du Gabardan	Etude Comportement d'achat	Actions collectives dans le cadre d'une OUC
Pays Landes Gascogne	Mission d'Ingénierie développement économique 2009	OCM
CDC de Villandraut	Etude préalable à l'élaboration du Contrat Territorial Global avec la CAF	Création d'un Pôle loisirs et citoyenneté et d'un centre social
Commune de Morcenx	Commercialisation fibre optique	Etude de faisabilité pour la création d'un e-airial

Maîtres d'ouvrage	Actions structurantes programmées en 2010	Prolongements envisagés en 2011
CDC du canton de Villandraut	Abécédaires animaliers	Réseau intercommunal de lecture publique
CDC Haute Lande	Création d'un RAM	Année de démarrage
PNRLG	Coopération El Hajeb	Volet jeunesse

Maîtres d'ouvrage	Actions structurantes programmées sur 2 ans	Prolongements envisagés en 2011
Pays Landes Gascogne	Ingénierie Services 2009/201 - Tranche 1 et 2	Maisons de la santé, actions du réseau jeunesse
Pays Landes Gascogne	Formation-action 2009 réseau jeunesse et 2010-2011	Actions du réseau jeunesse
Pays Landes Gascogne	Pôle de ressources numériques 2010-2011 tranche 1	Web TV participative, étude e-airial,

4.3 – Participer à la mise en réseau

Les chargés de mission animation et la gestionnaire LEADER se sont investis dans une dizaine de journées liées au Réseau Rural ou au lancement du programme LEADER, sur des thématiques variées :

- gestion du programme LEADER : réunions SGAR et DRAAF : le GAL était présent à 4 des 5 réunions régionales ou départementales (21 janvier, 13 avril, 15 juin et 9 décembre).
- ateliers techniques LEADER (sur la coopération et l'évaluation) : l'animatrice LEADER a participé à 5 des 6 réunions animées par PQA sur l'évaluation, en vue de bâtir un référentiel et des outils d'évaluation communs aux 14 GAL aquitains et aux deux réunions sur la coopération.
- Réunions, séminaires du Réseau Rural : Séminaire LEADER Coopération à Lons-le-Saunier, les 6 et 7 juillet 2010 (avec mobilisation du chargé de mission Culture du Parc et de Zoubir CHATTOU, référent marocain sur le projet de coopération avec la Province d' El Hajeb, pour présenter ce projet lors d'un atelier); Réunion de travail sur la gestion territoriale des emplois et des compétences, avec Sol et Civilisation, le 30 septembre 2010, séminaire annuel du Réseau Rural Français les 16 et 17 décembre 2010
- cycles de formation-action de PQA : L'animatrice LEADER a partiellement participé au cycle « Conduite de projets de territoire à dimension européenne, au cours duquel elle a présenté l'expérience de coopération avec la Province d'El Hajeb au Maroc, engagée depuis 2006.

Le GAL a également accueilli une chargée de mission du ministère hongrois de l'agriculture et du développement rural, mis à disposition auprès du Ministère de l'Agriculture en France.

4.4 – Fonctionnement administratif du programme

Le programme LEADER s'inscrit dans le cadre réglementaire contraignant du FEADER qui ne s'avère pas toujours adapté à stratégie de développement local, à la nature des actions souhaitées sur le territoire et à la capacité administrative et financière des maîtres d'ouvrage (notamment les petites communes et les associations nouvellement créées).

La prise en compte de la complexité locale par le GAL butte sur des procédures de montage de dossier et d'instruction très compliquées.

Dans ce contexte, le GAL n'a pas souhaité « surenchérir » les critères d'intervention LEADER, en se dotant d'un règlement relativement succinct (cf. en annexe), quitte à l'amender en cours de programme, en fonction de l'avancement de la programmation.

L'arrivée d'une personne référente au sein du service coordinateur régional en février 2010, ainsi que la publication du rapport Balny ont contribué à améliorer la gestion administrative du programme et les relations entre le GAL et l'autorité de gestion.

Il convient aussi de souligner l'esprit collaboratif entre le le GAL et le service d'appui de proximité (DDTM 40), précieux soutien pour faire remonter les dysfonctionnements et résoudre au mieux les difficultés.

En accord avec l'autorité de gestion, le GAL s'est porté volontaire pour élaborer les conventions (à l'exception du plan de financement).

Cependant, des difficultés perdurent concernant :

- les retards de l'autorité de gestion dans la saisie OSIRIS, le traitement des demandes de paiement et la mise en paiement par l'ASP.
- une option régionale en faveur du paiement associé, qui fragilise encore plus la trésorerie des maîtres d'ouvrage (l'aide régionale ne pouvant être versée qu'en même temps que l'aide LEADER, c'est à dire en dernier)
- les modalités d'attestation de versement des aides publiques dissociées

4.5 - Communication

Plusieurs outils de communication ont été élaborés depuis 2008 :

- courrier LEADER avec une charte graphique spécifique,
- plaquette d'information LEADER (500 exemplaires tirés),
- lettres d'information du Pays (l'Elan de Gascogne cf. n° en annexe),
- une rubrique LEADER sur le site du Pays (comprenant notamment la stratégie locale et les compte-rendus des Comités de programmation,
- Une info-presse systématique après chaque Comité de Programmation.

De plus deux réunions d'information ont été organisées sur le territoire :

- le 7 mai 2010: à destination des techniciens du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne,
- le 8 juin 2010 : à destination des collectivités locales et associations des cantons de Sabres, Pissos, et Morcenx – une trentaine de participants.

Ce type de réunions a vocation à se poursuivre en 2011, en direction des acteurs publics et privés des autres cantons du territoire.

4.6 – Evaluation / Capitalisation

Avec l'appui du Réseau Rural Régional (animé par Pays et Quartiers d'Aquitaine) et du SGAR, le GAL LANDES DE GASCOGNE a travaillé sur la démarche d'évaluation.

Le GAL s'est impliqué dans la mission confiée à XPS Développement par PQA pour l'élaboration d'un référentiel d'évaluation commun aux 14 GAL aquitains et la construction d'outils communs de suivi à travers notamment de :

- sa participation au comité de pilotage de suivi de la mission
- la rencontre le 4 juin 2010 entre le Président du GAL, le consultant et PQA, sur la plus-value de LEADER et les attentes du territoire en terme d'évaluation.

Suite à cette mission, le GAL a diffusé le questionnaire d'enquête auprès des membres du Comité de Programmation (résultats attendus début 2011) ainsi que celui concernant les porteurs de projet (diffusé au fil de l'eau).

En terme de capitalisation, le GAL a eu l'opportunité de communiquer sur l'innovation territoriale via la lettre d'information « L'Europe s'engage en Aquitaine » (cf. en annexes).

Afin d'améliorer la diffusion des expériences remarquables, une sélection de fiche-action sera prochainement mise en ligne sur le site du Pays, ainsi que sur l'outil ViziaProg, mis en place par le SGAR pour le suivi des programmes européens.

4.7 – Contacts et orientations

Au total, en 2010, les chargés de mission « Animation LEADER » ont été sollicités par une trentaine de porteurs de projet potentiels. Si la plupart des prises de contact ont abouti ou aboutiront à plus ou moins long terme à une demande LEADER, un certain nombre d'actions ont été soit abandonnées, soit réalisées dans un autre cadre d'intervention (cf en annexe tableau de suivi des contacts hors LEADER).

5 – Coopération

Le GAL LANDES DE GASCOGNE soutient le projet de coopération entre le Pays des Landes de Gascogne, le Pays du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et la Province d'El Hajeb au Maroc. Ce projet fait suite au projet LEADER + Voix de Traverse. Il s'inscrit aussi dans une convention cadre de partenariat entre le Parc et la Province d'El Hajeb. Le programme d'actions soutenues dans le cadre de LEADER pour 2010 et 2011 concerne l'écotourisme et le développement culturel.

Les actions sont portées par le Parc, en lien avec des acteurs du territoire (prestataires écotourisme, Attention! Chantier vocal, etc.).

Le GAL Landes de Gascogne souhaite intégrer un volet « jeunesse » à cette coopération, en lien avec le réseau territorial des acteurs jeunesse. Des contacts ont été pris en ce sens via Zoubir CHATTOU, référent marocain pour le projet et l'intérêt de s'engager sur ce thème semble partagé. De ce fait, un dossier 6000 euros pourrait être monté en 2011.

Dans le cadre de la formation-action 2010-2011 du réseau jeunesse, les animateurs seront sensibilisés à l'intérêt de coopérer.

La Communauté de Communes du canton de Villandraut travaille aussi à une coopération avec une association locale de jeunes, en lien avec le Portugal.

L'association Attention Chantier Vocal travaille à un nouveau projet de coopération culturelle, mais ce dernier devrait plutôt s'inscrire dans le Programme Culture Europe.

La recherche et la construction de nouvelles coopérations dans le cadre de LEADER sont souhaitées par le Comité de Programmation, mais elles se heurtent à la difficulté de faire coïncider les attentes, les cadres d'intervention, les contraintes de temps et les disponibilités des acteurs.

Cependant, une réunion de mobilisation est à prévoir auprès des collectivités et des associations locales, afin de stimuler de nouveaux projets.

Conclusion

Le GAL Landes de Gascogne est un des GAL aquitains les plus actifs en terme de programmation et de réalisation.

Ce dynamisme est lié d'une part à l'expérience du territoire et des acteurs sur ce type de programme mais aussi à l'intégration de la démarche LEADER à la stratégie territoriale du Pays.

Cependant, une analyse plus approfondie des actions programmées démontre aussi la nécessité de renforcer l'animation autour du programme, notamment dans le domaine du développement économique, afin de stimuler des actions touchant les entreprises déjà installées et de favoriser la construction d'une stratégie de marketing territorial.

Au regard de la fréquentation lors des Comités de Programmation, la mobilisation des membres du GAL semble satisfaisante mais les résultats du questionnaire d'enquête lancé fin 2010 seront utiles pour mieux apprécier l'appropriation de la démarche par les acteurs et la qualité de la gouvernance locale.

Quant à la coopération, l'émergence de projets inter-territoriaux ou transnationaux implique aussi une plus forte mobilisation des acteurs, et le recours à de nouveaux outils, pouvant être une mission de stage dédiée à ce sujet et/ou l'organisation de formation-action avec un groupe d'acteurs déjà sensibilisés à l'intérêt de coopérer, ainsi qu'une réunion d'information spécifique sur le sujet.

Annexes

<i>Liste actualisée des membres du comité de programmation</i>	24
<i>Règlement local d'intervention actualisé du GAL Landes de Gascogne</i>	25
<i>Maquette financière modifiée (version du 26/11/2010)</i>	27
<i>Tableau de bord des suivis</i>	28
<i>Grille d'appréciation</i>	29
<i>Trame des questionnaires d'enquête auprès des membres du GAL et des maîtres d'ouvrage</i>	31
<i>Revue de presse</i>	37

Liste actualisée des membres du comité de programmation

Organisme Représenté	Nom-Prénom
PAYS DES LANDES DE GASCOGNE	COUTIERE Dominique
	DEYRES Jean-Claude
	DILHUYDY Jean-Marie
	DUBERNET Olivier
	DUCOS Jacques
	DUPRAT Alain
	HARRIBEY Laurence
	JOURDAN Serge
	TAPIN Martine
	BERGES Guy
	BERNARD Georges
	BOSSET Bernard
	DEXPERT Isabelle
	DUNOGUES Yves
PARC NATUREL RÉGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE	GLEYZE Jean-Luc
	DELAUNAY Florence
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT	CASSIAU Jean-Paul
	CHASTEL Jacques
	CORREGE Philippe
	de RIVOYRE Antoine
	CRENCA Alain
	METTE Sophie
	VIREPINTE Jean-Luc
	ZEBRA Jacky
	BESSE Alain
	LAMARQUE Gisèle
	SIDOINE Gilbert
VERDIER Daniel	
CHAMBRES CONSULAIRES	GRIHON Claude
	GABIN Gérard
	PETITJEAN Yves
	LARCHE Marcel
	SOULIÉ Thierry
FONTALIRANT Philippe	

Règlement local d'intervention actualisé du GAL Landes de Gascogne

Rappel des principales nouvelles règles européennes et nationales :

- Obligation de cofinancements publics (sous forme d'autofinancement ou de subventions) sur un projet
- L'aide LEADER doit représenter exactement 55% de la Dépense publique totale
- Les coûts de structure (hormis les frais de personnel et de déplacement) ne sont plus éligibles
- Les dépenses doivent être directement et intégralement rattachables à la seule opération retenue
- Aucune dépense ne doit être engagée avant le dépôt de la demande

Proposition des modalités locales d'intervention du GAL LANDES DE GASCOGNE :

Préambule

La dotation LEADER accordée au GAL LANDES DE GASCOGNE, s'élève à 1 550 000 euros, pour 7 ans (2008-2015).

La stratégie adoptée par le Pays des Landes de Gascogne s'appuie sur des projets à plus ou moins long terme. Il est donc important d'étaler dans le temps la consommation de l'enveloppe LEADER.

LEADER a vocation à intervenir en complémentarité avec les autres fonds et à aider aussi bien des actions structurantes que des actions expérimentales.

Pour conserver ce rôle incitatif, éviter le saupoudrage et se prémunir d'une consommation trop rapide des crédits, il est souhaitable de se donner, au niveau local, des règles de sélection et d'intervention. Le Comité de Programmation pourra cependant les faire évoluer, si elles s'avèrent trop contraignantes pour la bonne mise en œuvre de la stratégie du territoire.

Il est proposé deux types de dispositions :

1. Des règles communes à l'ensemble des actions (sauf cas particuliers de l'animation-gestion et de la coopération),
2. Des critères et des taux d'intervention financière spécifiques à chaque fiche-action.

1. Règles communes :

- **Plafond de dépenses : 60 000 euros HT par projet**, sous réserve de dispositions plus restrictives mentionnées dans les fiche-action.

Ce plafond ne s'applique pas à l'animation gestion du programme.

De façon exceptionnelle, le CP pourra valider un projet dépassant ce plafond (sous réserve d'avoir été saisi au préalable, sur la base d'un pré-projet, avant instruction)

- **Maîtres d'ouvrage publics :**

- Pour les opérations qui relèvent du FCTVA, autofinancement obligatoire de 20% minimum (par rapport au coût de l'action).
- Pour les opérations qui ne relèvent pas du FCTVA, autofinancement obligatoire de 10% minimum (par rapport au coût de l'action).

Dans les deux cas, cet autofinancement peut être inclus ou pas dans la Dépense publique mobilisée (en fonction du taux maximum d'aides publiques précisés dans chaque fiche).

- **Critères généraux d'appréciation :**

- Cohérence avec les orientations stratégiques du territoire (Charte du Parc, Agenda 21, Livre Blanc de l'Urbanisme, de l'Architecture et du Paysage, Schéma de Développement économique, Schéma de Services, Schéma Territorial de l'Habitat)
- Action innovante pour le territoire
- Communication LEADER envisagée

- **Durée et taux d'aides pour les action comprenant des frais de personnel et de fonctionnement** (hors animation-gestion) :

- projet d'ingénierie : action sur deux ans maximum, renouvelable deux fois, avec un taux d'aides publiques dégressif : 100%, 90%, 80%
- projet d'aide au démarrage de nouveaux services : action sur un an maximum, renouvelable une fois, avec un taux d'aides publiques dégressif : 80%, 60%
- Dépenses amortissables (cf. décision CP du 17/04/2009) : l'aide LEADER interviendra sur la dotation aux amortissements, calculée pour la durée de l'action, à un taux de 55% de la dépense publique.

Maquette financière modifiée (version du 26/11/2010)

Axe FEADER	Dispositif FEADER	Contributions publiques françaises				Total public national convention	UE	Dépenses publiques totales	% FEADER	% dépenses publiques	Contributions privées et autres publics	TOTAL
		Etat	CR	CG 40 et 33	Autres publics		FEADER					
3	313	0	10 000	10 000	8 640	28 640	35 000	63 640	55,00%	48%	70 000	133 640
3	321	75 000	160 000	85 000	278 634	598 634	731 664	1 330 298	55,00%	80%	334 500	1 664 798
3	323 D	0	0	45 000	53 182	98 182	120 000	218 182	55,00%	55%	180 000	398 182
3	323 E	10 000	15 000	15 000	13 182	53 182	65 000	118 182	55,00%	84%	22 000	140 182
3	331	0	6 000	5 000	8 093	19 093	23 336	42 429	55,00%	78%	12 000	54 429
3	341 B	15 000	21 000	21 000	69 818	126 818	155 000	281 818	55,00%	78%	80 000	361 818
4	421	0	18 000	9 000	63 000	90 000	110 000	200 000	55,00%	87%	30 000	230 000
4	431	0	0	0	253 600	253 600	310 000	563 600	55,00%	100%	0	563 600
TOTAL		100 000	230 000	190 000	748 149	1 268 149	1 550 000	2 818 149	55,00%	79%	728 500	3 546 649

Tableau de bord de suivi des contacts

date demande	modalités(*)	nom organisme	comment a-t-il connu LEADER	intitulé action	motif de non programmation	suites données
29/05/08	courrier	Association Culturelle Morcenaise	via la Commune	Spectacle Poubelle la Vie	Trop de recettes attendues et aspects innovants peu marqués (par rapport aides sous LEADER +)	Réalisation hors LEADER
25/06/08	courrier	Commune de Morcenx	via le Pays	Conseil Municipal de Jeunes	pas de suite donnée par le MO	
30/06/08	courrier	Commune de Morcenx	via le Pays	Formation des bénévoles sportifs	report sine die par le MO	
16/09/08	RDV	CdC du Pays Morcenais	via le Pays	Ludobus, la nature nous invite	report sine die par le MO puis abandon (tempête)	
18/09/08	RDV	Association L'épitremblant	via LEADER +	Musée itinérant	capacité trésorerie du MO	financement FSE CRESS (micro-projets)
27/10/08	RDV	Association Harmonies des Petites Landes	via la CDC du Pays d'Albret	Concours de musique	pas de suite donnée par le MO	Réalisation hors LEADER
06/11/08	courrier	Fédération 40 de la Chasse	via le Pays	Organisation durable de la chasse	coût supérieur au règlement LEADER	orienté sur le FEADER
01/12/08	RDV	Association Savoir au Présent		Pôle d'Art	pas de suite donnée par le MO (tempête)	
08/12/08	courrier	Commune de Gabarret	via LEADER +	Etude lotissement	opération potentiellement éligible sous LEADER + mais pas sous LEADER	
20/03/09	RDV	Association Attention Chantier Vocal	via LEADER +	Edition livret CD Voix de Traverse	pas de suite donnée par le MO	Réalisation hors LEADER
24/04/09	RDV	Commune de Commensacq	via le Pays	Chantier de jeunes – site de Mexico	montage de l'opération non conforme aux exigences de LEADER	Réalisation hors LEADER
01/05/09	RDV	CdC du canton de Villandraut	via le Pays	Etude-Action écoresponsabilité	éligibilité de l'action par rapport à la stratégie du GAL à approfondir	pas de suite donnée par le MO
09/06/09	RDV	CIAS du Pays Morcenais	via la CDC	Aide au démarrage foyer passerelle	trop de recettes attendues	Réalisation hors LEADER
16/07/09	RDV	Bazas Culture Cinéma	via le Pays	développement des actions	pas de suite donnée par le MO	
11/09/09	RDV	Association Nature et Sens	via le Pays	ferme pédagogique	pas de suite donnée par le MO	
14/09/09	courrier	CdC du Gabardan	via le Pays	Etude ingénierie touristique	dépenses engagées avant saisie du GAL	Réalisation hors LEADER
17/12/09	courrier	Association Le singe bleu	NSP	saison musicale 2010 du resto music le Haut Landais à Moustey	inéligible	
07/01/10	RDV	Association Compter Lire Ecrire	via la CdC du canton de Villandraut	aide au fonctionnement	inéligible	Réalisation hors LEADER
19/01/10	RDV	CIAS de Roquefort-Sarbazan	via le Pays	Projet jeunes BIA	avis d'opportunité défavorable du CP, car trop peu de jeunes touchés (3)	réalisation hors LEADER prévue en 2011
11/02/10	courrier	CdC du Pays Morcenais	via le Pays	Site portail de la médiathèque	pas de suite donnée par le MO	
10/03/10	RDV	Association Embaleyre	via le Parc	Bals itinérants 2010	capacité trésorerie du MO	Réalisation hors LEADER
23/03/10	RDV	Association Solidarité Grignols	via LEADER +	développement des actions sur le canton de Captieux	pas de suite donnée par le MO (action pas mûre)	
01/04/10	courrier	Commune de Roquefort	via la CDC	Etude aménagement centre-bourg	inéligible	
19/04/10	courrier	CdC Villeneuve de Marsan	via le Pays	Etudes Paysagères	non éligibles	
20/04/10	RDV	CIAS de la Haute Lande	via la CDC	Service de transport accompagné	pas de suite donnée par le MO (personnel recruté en emploi aidé)	Réalisation hors LEADER

Grilles d'appréciation

Critères incitatifs	Objectifs recherchés	Sans objet	Effet faible	Effet fort	Effet très fort
Innovation	Expérimenter de nouvelles actions ou de nouvelles formes de conduites de projet, qui pourront ensuite essaimer sur le territoire ou ailleurs	Critère non pertinent par rapport à l'action visée	Amélioration d'une action existante Action nouvelle pour le territoire concerné mais qui s'inspire d'initiatives menées ailleurs	Action nouvelle sur le territoire du Pays des Landes de Gascogne mais déjà bien développée ailleurs	Action nouvelle sur le territoire du Pays des Landes de Gascogne et peu ou pas développée ailleurs
Partenariat opérationnel	Mobiliser des partenaires pour favoriser l'atteinte des objectifs de l'action, pour créer des économies d'échelle, pour enrichir le contenu de l'action et sa visibilité etc.	Critère non pertinent par rapport à l'action visée	Rapprochement ponctuel, marginal et non formalisé des acteurs	Collaboration des partenaires à la réalisation de l'action sur des objectifs partagés	Partenariat structuré (mise en réseau ou pratiques communes formalisées) dans la définition de l'action, sa mise en œuvre et son évaluation
Implication des bénéficiaires / du public visé	Tenir compte des attentes et de la réalité du terrain Favoriser l'adhésion des habitants au projet du territoire	Critère non pertinent par rapport à l'action visée	Information des publics concernés par l'action	Consultation des publics concernés par l'action (sur les objectifs et/ou les moyens de l'action)	Implication des publics concernés dans le pilotage, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action, avec partage des décisions
Création d'emplois	Contribuer au développement du territoire par la création d'emplois	Critère non pertinent par rapport à l'action visée	Pas de création directe d'emplois mais maintien d'emplois directs et indirects	Création d'au moins un emploi direct et maintien de plusieurs emplois directs et indirects	Création de plusieurs emplois directs et maintien de plusieurs emplois directs et indirects

Critères incitatifs	Objectifs recherchés	Sans objet	Effet faible	Effet fort	Effet très fort
Respect de principes de développement durable	Favoriser la diffusion sur le territoire de pratiques plus respectueuses de l'environnement et de l'épanouissement de tous les êtres humains	Critère non pertinent par rapport à l'action visée	impact positif sur une cible ¹ du développement durable	impact positif sur deux à quatre cibles du développement durable	impact positif sur au moins 5 cibles du développement durable
Communication sur l'aide de l'Europe	Encourager le développement d'une culture européenne		Communication à minima, selon la réglementation en vigueur	Utilisation de supports originaux de communication sur l'action (média, internet, etc.)	Utilisation d'outils originaux pour communiquer sur l'action <u>et son bilan</u> (média, internet, action de lancement, de clôture, etc.)
Pérennité et caractère structurant de l'action	Eviter l'éparpillement des initiatives et conforter la stratégie de développement du territoire	Critère non pertinent par rapport à l'action visée	Action ponctuelle renouvelable	Action de préfiguration d'une démarche ou d'actions sur du long terme	Action qui fait évoluer de façon significative et durable l'action publique

1 Cibles du développement durable :

- consommation et production durables
- changement climatique et maîtrise de l'énergie
- transport durable
- conservation et gestion des ressources naturelles
- santé publique
- cohésion sociale et solidarité territoriale

Trame des questionnaires d'enquête auprès des membres du GAL et des maîtres d'ouvrage

Enquête bénéficiaires LEADER 2007 - 2013

Merci par avance de bien vouloir répondre aux questions suivantes en n'hésitant pas à qualifier vos réponses

Nom du maître d'ouvrage :

Action LEADER

Personne référente de l'action

1. Comment avez-vous eu connaissance du programme Leader (Ordonnez jusqu'à trois réponses)

- votre réseau personnel (ami, chef d'entreprise)
- votre réseau professionnel (CCI, agence de développement, comité d'expansion économique, un parc régional...)
- votre mairie
- le milieu associatif
- la préfecture de votre département
- la presse
- site internet
- autres (précisez)...

2. Etes-vous membre du GAL ?

- OUI
- NON

3. Le dossier Leader vous a-t-il semblé difficile à monter ?

- oui tout à fait
- oui plutôt
- non pas vraiment
- non pas du tout

4. Le montage du dossier Leader a-t-il nécessité une recherche spécifique de partenaires ?

- OUI
- NON

5. (si aide au montage reçue) Avez-vous été satisfait de l'aide reçue ?

- oui tout à fait
- oui plutôt
- non pas vraiment
- non pas du tout

6. Considérez-vous que votre projet constitue une innovation pour votre territoire ?

- OUI
 NON

7. (Si oui) De quel type d'innovation s'agit-il ?

- Recréation, reconduction d'une opération qui existe déjà sur le territoire
- Amélioration d'une opération existante en y apportant un "plus"
(élargissement des publics concernés, nouveaux partenaires, amélioratio(n)s technique(s) ...)
- Opération nouvelle pour le territoire
(création d'un service, d'une activité, mise en place d'une organisation nouvelle d'acteurs) mais banale dans sa pratique hors du ter
- Opération nouvelle pour le territoire en peu ou pas développée dans sa pr
ct. territoire

8. Avez-vous modifié vos façons de faire, vos méthodes de travail... en devenant porteur de projet Leader ?

- oui tout à fait
- oui plutôt
- non pas vraiment
- non pas du tout

9. Les effets de l'action déjà connus en termes quantitatifs et qualitatifs correspondent-ils à ce qui était attendu ?
(OUI, NON pour les modalités suivantes :)

- amélioration de services rendus sur le territoire,
- amélioration de l'offre touristique,
- création d'emploi,
- augmentation de votre chiffre d'affaires,
- effets environnementaux
- autres (précisez)

10. L'action a-t-elle eu des effets inattendus positifs ou négatifs ?

- OUI
- NON

11. A quelle échelle géographique situez-vous prioritairement les répercussions économiques et sociales de votre projet ?

- commune
- communauté de communes
- territoire du GAI / Pays
- PNR
- département
- région
- au delà

12. Avez-vous le sentiment d'avoir augmenté votre réseau de partenaires ?

<input type="checkbox"/>	OUI tout à fait	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	OUI plutôt	
<input type="checkbox"/>	NON pas vraiment	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	NON pas du tout	

13. Votre action a-t-elle contribué au développement d'autres projets ? Certains éléments de votre action ont-ils inspiré d'autres expériences ?

<input type="checkbox"/>	OUI tout à fait	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	OUI plutôt	
<input type="checkbox"/>	NON pas vraiment	
<input type="checkbox"/>	NON pas du tout	

14. Votre action aurait-elle vu le jour sans le soutien de Leader ?

<input type="checkbox"/>	OUI tout à fait
<input type="checkbox"/>	OUI plutôt
<input type="checkbox"/>	NON pas vraiment
<input type="checkbox"/>	NON pas du tout

14a. (SI OUI) Pourquoi ? (3 réponses possibles, à noter de 1 à 3, 1 étant la raison prioritaire) :

<input type="checkbox"/>	l'action aurait pu bénéficier d'autres sources de financement (lesquelles) :
<input type="checkbox"/>	le travail sur le montage de projet avait déjà été réalisé
<input type="checkbox"/>	l'apport financier de Leader n'était pas déterminant pour le montage de projet
<input type="checkbox"/>	l'ingénierie de projet (technique comme administrative) ne nécessitait pas réellement l'intervention de l'équipe du GAL
<input type="checkbox"/>	autres (précisez) :

14b. (SI NON) Pourquoi ? (3 réponses possibles, à noter de 1 à 3, 1 étant la raison prioritaire) :

<input type="checkbox"/>	le programme a contribué à la naissance à l'idée du projet
<input type="checkbox"/>	l'apport financier de Leader était réellement déterminant pour le montage du projet
<input type="checkbox"/>	la mise en réseau de partenaires a été réellement déterminante pour l'existence du projet
<input type="checkbox"/>	l'ingénierie de montage de projet (sur le plan administratif) n'aurait pu être assurée ni par le porteur de projet seul, ni par une autre structure
<input type="checkbox"/>	autres (précisez) :

15. Le projet tel qu'il a été mis en œuvre dans le cadre de Leader correspond-il à votre idée initiale de projet ?

<input type="checkbox"/>	OUI tout à fait	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	OUI plutôt	
<input type="checkbox"/>	NON pas vraiment	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	NON pas du tout	

16. Le programme Leader vous a-t-il permis : (noter de 1 à 4 : 1=oui tout à fait, 2=oui plutôt, 3=non pas vraiment, 4=non pas du tout pour les modalités suivantes) :

- d'augmenter l'ambition de votre projet ?
- d'augmenter la qualité de votre projet ?
- d'accélérer le rythme de réalisation ?
- de réaliser le projet dans de meilleures conditions ?
- d'étendre votre réseau de partenaires et relations de travail ?
- de travailler différemment (méthode, technique...)?
- de préparer d'autres projets ?
- de monter et conduire une action susceptible d'être pérennisée ?

17. Commentaires libres

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !
QUESTIONNAIRE A RETOURNER AU GAL LANDES DE GASCOGNE – Pays des Landes de Gascogne



Enquête "Membres du Comité de programmation" LEADER 2007 – 2013

GAL LARDES DE
GASCOGNE

10 questions pour évaluer la valeur ajoutée de LEADER

Nom Prénom

date de renseignement

1. Vous êtes

Un acteur public (MUL, ...)

Un acteur privé (associatif, socioprofessionnel, personne qualifiée, ...)

2. Votre participation au programme LEADER

Dès le démarrage d'élaboration de la candidature (réunions, groupe de travail, ...)

Depuis la mise en place officielle du Comité de programmation

Vous avez rejoint le Comité de programmation après sa mise en place

3. Indiquez votre degré d'assentiment aux différentes propositions qui vous sont faites.

La valeur ajoutée de LEADER est :	Non pas du tout	Non pas vraiment	Oui plutôt	Oui tout à fait	Commentaires
1) <u>L'approche associative</u> : l'élaboration et la mise en œuvre du programme dans le cadre d'une démarche et grâce de décisions participatives concertées par de l'animation et de la formation					
2) <u>L'approche territoriale</u> : une stratégie basée sur une analyse critique des forces et faiblesses, des atouts et des contraintes de territoire					
3) <u>Le partenariat public-privé</u> : comprises rôle et fonctionnement de comité de programmation, formes d'économies de proximité. La présence dans le comité de programmation d'acteurs ayant pas l'habitude de travailler ensemble et/ou n'étant pas jusque là engagés dans le pilotage des politiques territoriales locales					
4) <u>Le rôle du réseau</u> : la participation de équipes techniques (conseillers, gestionnaires) et volontaires de membres du CP au niveau régional, national et européen des territoires LEADER et autres					
5) <u>La coopération</u> : la possibilité pour le territoire d'engager des opérations de coopération avec d'autres territoires (niveau national ou d'autres territoires rattachés de l'Union Européenne (hors France))					
6) <u>L'innovation</u> : la capacité grâce à LEADER de mettre en œuvre des opérations innovantes					
7) <u>Acteurs impliqués et fonctionnaires</u> : la capacité grâce à LEADER de mettre en œuvre des opérations coordonnées entre elles et les entreprises dans un ensemble cohérent					
8) <u>Les effets positifs et négatifs de LEADER</u> : la possibilité de mener des opérations grâce LEADER n'aurait pas pu voir le jour et la mobilisation de contrepartie financières					
9) <u>Le rôle des bénéficiaires</u> : La réussite et/ou le pilotage grâce à l'animation et la communication LEADER de projets pas traditionnellement programmés dans LEADER mais mis en œuvre via d'autres dispositifs					
10) <u>Le succès des opérations</u> : les apports de l'expertise (accompagnement des porteurs de projet par équipes techniques et des équipes locales) et d'opportunités qui permettent de faire évoluer les projets : innovants, nouveaux, innovants, ...					
11) <u>La reproduction</u> : la possibilité donnée par LEADER d'expérimenter des relations et de permettre de les reproduire ailleurs sur le territoire					

4. Indiquez / rappelez vos principales attentes quand vous vous êtes engagés dans LEADER

1

1)
2)
3)

5. Trouvez-vous, à la mi-parcours - à la fin de la programmation dans LEADER, les réponses à vos attentes

	Non pas du tout	Non pas vraiment	Oui plutôt	Oui tout à fait	Commentaires
Attente 1					
Attente 2					
Attente 3					

6. Quelles sont pour vous la/les principales faiblesses de LEADER

Commentaires :

7. Quels sont pour vous le/les principaux points forts de LEADER

Commentaires :

8. Pouvez-vous indiquer, quelles sont pour vous les 2 ou 3 opérations les plus emblématiques de la valeur ajoutée de LEADER et en quoi elles le sont à vos yeux.

Opération 1 :

Opération 2 :

Opération 3 :

9. Vous êtes un élu selon vous, quel(s) acquis de l'expérience LEADER le Pays et les intercommunalités devraient-ils retenir ?

1) Le Pays :

2) les intercommunalités :

10. Vous êtes un acteur privé, quels acquis de l'expérience LEADER dans vos pratiques et/ou comme porteur de projet potentiel

Commentaires :

11. En qualité de membre du Comité de programmation, quelles sont vos attentes en matière d'évaluation (sensibilisation/formation, illustrations etc) ?

Commentaires :

Questionnaire à retourner au Pays des Landes de Gascogne BP 1 40630 Sabres

n.lalanne@pays-landesdegascogne.org - Fax : 05.58.04.43.10

Merci de votre participation !



15 juin 2010 09h00 | Par Georges Durand

Programme européen Leader 4



Bernard Rouchaléou. PHOTO G. D.

Au fil des années, le Pays des Landes de Gascogne est devenu un organisme incontournable dans la vie économique, sociale et culturelle des Landes de Gascogne. Une de ses prérogatives consiste à monter des dossiers locaux pouvant bénéficier des aides européennes. Actuellement, l'opération Leader 4 porte sur les années 2008-2015. La dotation pour le Pays des Landes de Gascogne est de 1 550 000 euro sur cette période. Ce Leader 4 veut privilégier les développements économiques, sociaux et culturels liés à la croissance démographique très sensible sur son territoire. Chaque dossier est étudié à la lumière de cet objectif.

Favoriser le développement

À ce jour, une trentaine de dossiers ont déjà été étudiés et acceptés pour un total d'aides européennes de 320 000 euros. Le Pays des Landes de Gascogne est donc tout prêt à mettre à l'étude des dossiers issus des Communautés de communes, communes, associations, organismes professionnels. Ses services sont là pour conseiller, faire ressortir les points forts d'un dossier susceptible d'être retenu, pour orienter aussi vers d'autres financements possibles. Le Pays des Landes de Gascogne est à l'écoute de son territoire, gérant un dossier de sa simple demande à sa présentation, de sa réalisation au contrôle financier de bonne fin.

Bernard Rouchaléou, directeur des services (Dominique Courière étant président du Pays des Landes de Gascogne) a dirigé la réunion d'information du mardi 8 juin au Pavillon de Marquèze. Il a insisté sur la stratégie ciblée par Leader 4 de mettre à la disposition d'un territoire donné des possibilités de développement en fonction des enjeux démographiques, par des actions de sensibilisation du grand public, de mise en place d'actions favorisant le développement innovant et spécifique, en respectant l'intégration sociale et l'équité territoriale.

Ainsi, sur la Grande Lande, le PNRLG a déjà bénéficié de Leader 4 sur deux dossiers concernant l'écotourisme et sa promotion. La commune de Morcenx est aidée pour développer une infrastructure numérique, l'association ACL de Sabres pour sa mise en valeur des créations artistiques sur le territoire du Pays.

Pour tout renseignement, contacter Juliette Brouat (05 58 04 43 43) ou sur www.pays-landesdegascogne.org

L'Europe soutient les Landes de Gascogne

Ce programme européen permet de lancer des opérations d'accueil et culturelles, au cœur des Landes de Gascogne, via des subventions.



La forêt des Landes. PHOTO S. L.

Le Pays des Landes de Gascogne a été sélectionné pour la quatrième fois afin de mettre en place le programme européen Leader sur son territoire, programme de soutien aux zones rurales. Ainsi, avant 2015, le Pays devrait recevoir une aide européenne totale d'une valeur d'1 550 000 euros. Cet argent vise notamment à soutenir la stratégie de développement du territoire et à favoriser sa croissance démographique.

Il y a quelques jours, un comité de programmation Leader s'est tenu s'est tenu à Cazats. Six opérations culturelles ont alors été programmées. Le Festival du livre jeune public (proposé par la mairie de Bazas), la programmation culturelle des Cercles, les 3^e Rencontres des jeunes des Landes de Gascogne (du 20 au 22 juillet à Villandraut) mais encore les Chantiers artistiques autour de la mémoire, figurent parmi ces propositions. Si le montant total de ces six opérations s'élève à 52 500 euros, 19 000 euros d'aides viendront du programme européen Leader.

Améliorer l'accueil

En Europe, il permet de soutenir 140 territoires porteurs d'une stratégie de développement organisée autour d'un thème fédérateur.

Au plan local, Leader a pour objectif premier d'aider le Pays des Landes de Gascogne à améliorer l'accueil de nouvelles populations et leur intégration. A ce jour, pour ce volet, une quarantaine de dossiers ont déjà été étudiés et acceptés, ce qui représente un montant d'aides européennes de 340 000 euros.

Le prochain comité de programmation Leader se tiendra sur le territoire le vendredi 19 novembre. Une douzaine d'opérations sont actuellement en préparation en vue de cette rencontre dont l'opération « D'arbres en arbres, redessignons notre paysage ».

Avant la fin de l'année, une enquête devrait être réalisée auprès des membres du Comité de programmation pour préparer l'évaluation finale du programme Leader.

Pour en savoir plus www.pays-landesdegascogne.org.

Innover dans les services à la population



Credit Photo : Pays Landes de Gascogne.

En plus du soutien à la haute technologie, l'Union européenne se mobilise aussi pour aider les acteurs locaux à imaginer de nouveaux services de proximité.

Un réseau d'animation jeunesse en Landes de Gascogne

Les évolutions socio-économiques qui touchent le territoire du Pays des Landes de Gascogne ont incité les acteurs locaux à considérer les jeunes de 11 à 15 ans comme une véritable ressource pour l'avenir du territoire. Depuis 2006, le Pays des Landes de Gascogne coordonne, dans le cadre de la démarche LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), la mise en réseau de 8 structures enfance-jeunesse, associatives, communales et intercommunales, concernant 67 communes, afin de mieux structurer l'offre de services pour les adolescents.

Cette démarche territoriale innovante est unique en Aquitaine et témoigne d'une gouvernance partenariale réussie.

Quels bénéfices et pour qui ? Pour les structures jeunesse, la mutualisation des moyens (transports, séjours...), l'accès à des possibilités nouvelles de financement (LEADER, Région etc.) ; pour les animateurs, un enrichissant partage d'expériences et la mise en place de programmes de formation-action ; pour les adolescents enfin, une offre élargie d'animations originales favorisant leur intégration sur le territoire et leur ouverture aux autres : équitation, canoë, arts plastiques mais aussi séjours cirque et vidéo... 80 d'entre eux ont ainsi participé, en juillet 2010 à Villandraut, aux 3^e Rencontres des Jeunes des Landes de Gascogne.

Site Internet du Pays Landes de Gascogne : <http://www.pays-landesdegascogne.org/>

LEADER, laboratoire d'expériences

LEADER est un programme financé dans le cadre du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Il met en oeuvre des projets pour le développement rural à caractère expérimental, initiés par des acteurs locaux dans le but de revitaliser leur territoire, de créer des emplois et de renforcer le lien rural-urbain.

Cette démarche s'appuie sur des Groupes d'Action Locale (GAL) qui associent des acteurs privés et publics au plus près du terrain. Pour 2007-2013, quatorze GAL ont été sélectionnés en Aquitaine, dont le Pays des Landes de Gascogne.

Pour connaître la liste des territoires LEADER, rendez-vous sur le site de Pays et Quartiers d'Aquitaine - PQA : <http://aquitaine-pqa.fr>